

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES ETCHEMINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tenue le **6 septembre 2022** à 18h45 heures, à la salle du conseil de l'édifice municipal sous la présidence de madame Lucie Gagnon, mairesse, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 - Madame Nancy Dumas  
Siège #2 - Monsieur Ariel Bilodeau  
Siège #3 - Madame Colette Brulotte  
Siège #4 - Monsieur Sylvain Gilbert  
Siège #5 - Monsieur Bernard Giguère  
Siège #6 - Monsieur André Boutin

Sont absents :

Les membres présents forment le quorum. Madame Janick Roy, directrice générale par intérim, agit comme secrétaire.

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après constatation du quorum, la mairesse, Madame Lucie Gagnon déclare la séance ouverte, il est 18h45.

**2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION**

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

2022-09-155

**3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Nancy Dumas

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - SUJETS À DISCUTER
  - 4.1 - Absence de la directrice générale: état de situation
- 5 - VARIA
- 6 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**4 - SUJETS À DISCUTER**

**4.1 - Absence de la directrice générale: état de situation**

Monsieur Bernard Giguère déclare son intérêt dans le sujet et quitte la salle.

La mairesse informe les élus des développements dans le dossier d'absence maladie de la directrice générale, Vicky Giguère.

Elle reviendra avec plus d'informations sur la façon de gérer le dossier d'absence dans une séance subséquente.

Monsieur Bernard Giguère rejoint la réunion.

**5 - VARIA**

**6 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**2022-09-156**

**7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Colette Brulotte  
**QUE** la séance soit levée à 18h56.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

\_\_\_\_\_  
Lucie Gagnon  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Janick Roy  
Directrice générale par intérim

Je, Lucie Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Lucie Gagnon  
Mairesse